

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché de maintenance d'exclusivité des logiciels Concerto Opus, Concerto Presto Opus, Sonate Opus, Arpège Notes, Espace citoyens premium et Arpège diffusion

N° : VA_DEC2023_701

Service : Direction des systèmes d'information

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique

décidons

De conclure le marché de maintenance d'exclusivité, du droit d'usage des licences et d'évolution des logiciels Concerto Opus, Concerto Presto Opus, Sonate Opus, Arpège Notes, Espace citoyens premium, Arpège Diffusion ainsi qu'un contrat d'hébergement pour l'Espace citoyens premium démarches familles et Arpège diffusion avec la Société ARPEGE située à Saint-Sébastien-sur-Loire 44236) pour un montant annuel de 19 741,37 € TTC – durée du marché du 01/01/2024 au 31/12/2028.

Imputations comptables : 6156 020 3300, 61358 020 3300

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.5.1 Commande publique

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 14 décembre 2023

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20230101-199728-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 21 décembre 2023